

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2025**

SUJET

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ :

Épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

Durée : 1 heure 30

Coefficient : 2

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni un nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.
- ♦ Sont autorisées uniquement les calculatrices simples « 4 opérations », non-programmables, de fonctionnement autonome et sans dispositif de communication à distance.

Ce sujet comprend 9 pages (y compris celle-ci).

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

CONSIGNES

Après avoir pris connaissance des documents joints, vous répondrez aux **5 questions** sur votre copie dans l'ordre qui vous convient en prenant soin de préciser le numéro de la question.

Pour l'ensemble de la copie : des erreurs de syntaxe et d'orthographe ainsi qu'une présentation négligée pourront être pénalisées.

Pour les questions qui requièrent des calculs : des unités absentes ou erronées, ou l'absence de justification des calculs (lorsque cela est demandé dans le sujet) pourront être pénalisées.

LISTE DES DOCUMENTS

Document 1 : Article de la Gazette des communes : la transition écologique fait son nid dans les services

Document 2 : Article TPBM : Auzet une nouvelle salle multi activités passive pour un engagement écologique durable

Document 3 : Article de la Gazette du 16/12/2024 : une appli aide les habitants à consommer moins d'énergie

Document 4 : Article Manty : Les recettes d'investissement des collectivités

Source : <https://www.manty.eu/fiches/les-recettes-d-investissement-des-collectivites>

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

QUESTIONS

QUESTION 1 : (4 points)

A partir du document 1, vous répondrez aux questions suivantes sous la forme de phrases :

- 1 Donnez un synonyme du mot « empowerment » (0.5 point)
- 2 Expliquer le verbe « fédérer » (0.5 point)
- 3 Définir le terme « empreinte carbone » : (1 point)
- 4 Que veut dire l'expression « mettre le pied à l'étrier » ? (1 point)
- 5 Qu'est-ce qu'un forfait mobilité durable : (1 point)

QUESTION 2 : (3 points)

A partir du document 1, vous indiquerez au moins 3 moyens que peuvent utiliser les collectivités pour inciter leurs agents à contribuer à la transition écologique. Vous citerez 2 exemples pour chaque catégorie de moyens ; votre réponse doit être structurée.

QUESTION 3 : (5 points)

Toutes les valeurs des réponses devront être arrondies au centième.

Vous présenterez les résultats sous forme de 2 tableaux, le barème tiendra compte du format de présentation. Il n'est pas nécessaire de détailler les calculs.

A partir des documents 2 et 4.

La commune de Bioville souhaite construire une salle multi activités en construction passive en s'inspirant de l'expérience de la commune d'Auzet.

Le projet de la commune d'Auzet comprenait un bâtiment de 120m², 142m² de panneaux photovoltaïques et 190m² de stationnement pour un coût total de 656 000 € HT. Le projet a bénéficié de 371 000 € HT d'aides.

- 1) Vous présenterez l'ensemble des résultats obtenus sous la forme d'un premier tableau, en précisant pour chaque données, le montant en euros HT et le pourcentage correspondant. (3 points)

En utilisant uniquement les données de l'énoncé :

- a) Calculez pour le projet de la commune d'Auzet :

- le montant d'autofinancement en € HT
- la part d'autofinancement (en %)
- la part d'aides (en %)

- b) Sachant que la commune de Bioville a estimé sa capacité d'autofinancement à 200 000 € HT, et que pour le financement de ce projet, elle souhaite appliquer la même répartition (%) entre les aides et l'autofinancement que celle de la commune d'Auzet. Calculez :

- le montant total du projet (en € HT)
- le montant des aides nécessaires (en € HT)

2) En respectant l'enveloppe budgétaire que vous venez de calculer, et en utilisant les mêmes proportions, calculez les surfaces (bâtiment, panneaux photovoltaïques, stationnement) que pourrait construire la commune de Bioville. Vous présenterez l'ensemble des résultats obtenus sous la forme d'un nouveau tableau. (2 points)

QUESTION 4: (4 points)

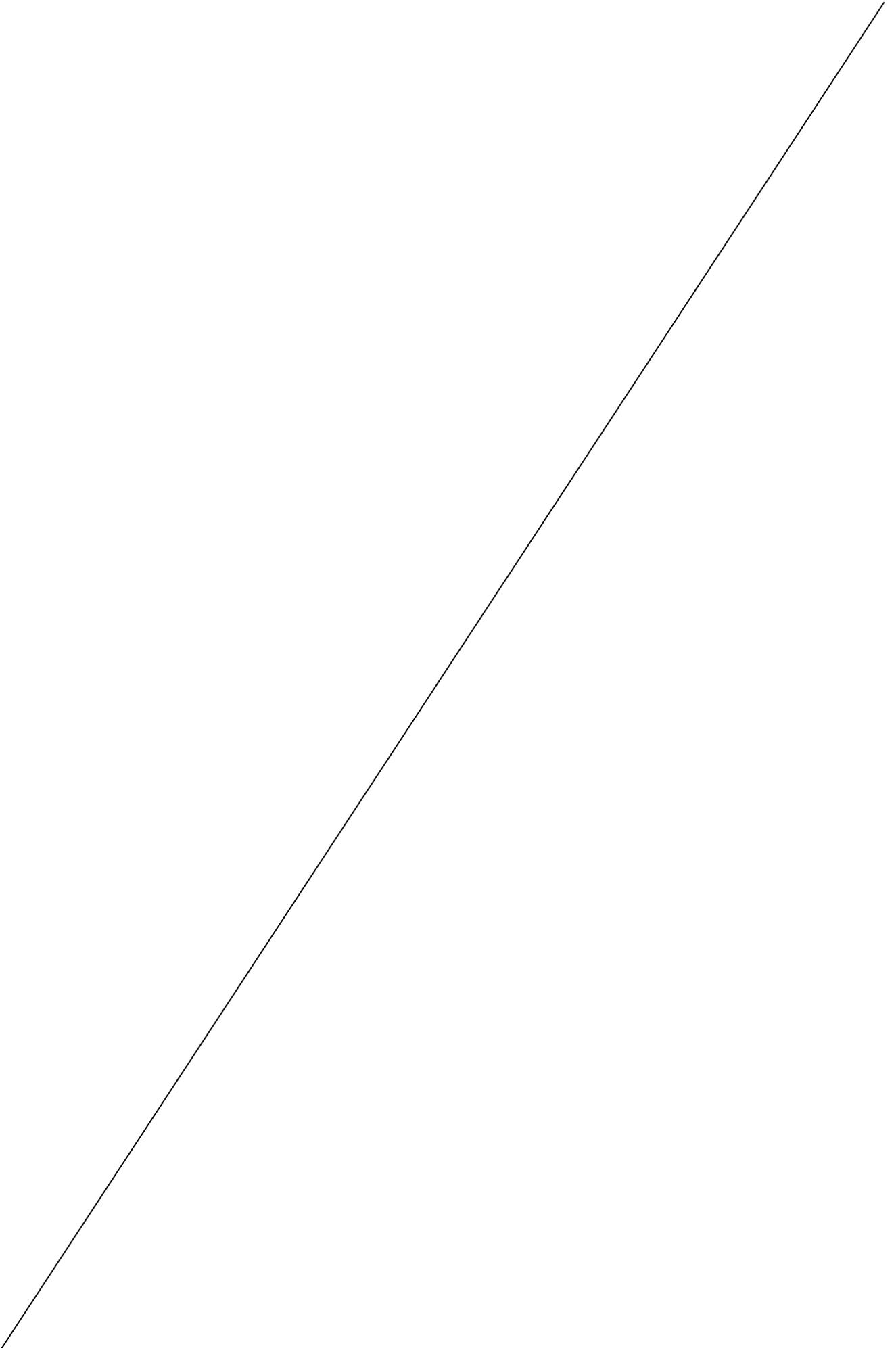
A partir du document 2 répondez aux questions suivantes :

1) Qu'est-ce qu'une construction passive ? (2 points)

2) Citez les moyens de réduire la consommation d'énergie et expliquez brièvement les avantages. (2 points)

QUESTION 5: (4 points)

A partir du document 3, décrivez en une quinzaine de ligne en quoi consiste l'application Ecolyo, quels sont ses objectifs et comment fonctionne-t-elle ?



CARRIÈRES

Dans le cadre de la Semaine européenne de réduction des déchets, la ville du Pré-Saint-Gervais et les agents proposent aux usagers d'apprendre bons gestes et astuces.

Management : La transition écologique fait son nid dans les services

Tous les agents peuvent agir pour réduire leur empreinte carbone au travail et contribuer ainsi à diminuer l'impact environnemental de leur administration. A condition de savoir les mobiliser et de soutenir leur engagement.

L'administration territoriale se doit d'être elle-même éco-exemplaire si elle veut faire accepter aux citoyens les changements induits par les politiques de transition. Cette éco-exemplarité repose, en grande partie, sur « l'empowerment » des agents, autrement dit, sur la capacité qui leur est donnée d'être acteurs du changement. En ce sens, et au-delà de la montée en compétences « métiers », ils doivent être sensibilisés aux enjeux et être outillés concrètement pour agir. « Tous les agents ont été formés aux écogestes », illustre, entre autres, Lydia Benfares, DRH du Pré-Saint-Gervais (350 agents, 18000 hab., Seine-Saint-Denis).

Les actions de sensibilisation seront d'autant plus porteuses qu'elles seront participatives et collectives, à l'image des défis interservices sur la réduction des déchets, de la participation à des opérations nationales comme le challenge de la mobilité (qui promeut les modes de transports alternatifs à la voiture auprès des actifs) ou de l'opération mondiale de nettoyage numérique « Digital Cleanup Day ». L'Ademe rappelle, dans l'étude « Ecotaf : la mobilisation écologique des salariés » réalisée en 2023 par le sociologue Gaëtan Briseperre, que la dynamique de groupe et le partage d'expériences s'avèrent particulièrement porteurs pour fédérer et soutenir la mobilisation sur le long terme. Tandis que le temps disponible constitue, au contraire, un « point dur ». Pour éviter l'essoufflement des agents qui prennent sur leur temps personnel, pour, par exemple, participer à des ateliers, Gaëtan Briseperre évoque la mise en place d'un « crédit-temps écologique ».

L'empowerment passe également par des dispositifs d'incitation financière, comme un budget dédié à des projets proposés par les services, la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo et du forfait mobilités durables ou l'organisation de livraison de paniers de produits bios et locaux sur les lieux de travail.

Des actions peu coûteuses dans l'optique de mettre le pied à l'étrier aux agents.

Fiches thématiques

Quatre associations (Le Lierre, Pour un réveil écologique, Une fonction publique pour la transition écologique et FP21) ont publié un guide composé de fiches thématiques opérationnelles et de pistes d'évolution de l'action publique.

MOYENS HUMAINS

En nommant des ambassadeurs internes, la mobilisation sera plus rapide. La réussite du projet passe nécessairement par des moyens humains (animateur dédié à la démarche, relais de communication) et par une hiérarchie impliquée. A La Rochelle, 50 directeurs ont bénéficié, en octobre, d'une journée de sensibilisation intitulée « Transition écologique : agir pour l'anticiper dans mon quotidien professionnel ». Elle sera étendue à tous les agents, grâce à un pool de huit formateurs internes, à partir de 2025.

Pour formaliser leur engagement et celui des agents, des collectivités se sont dotées de chartes de l'administration écoresponsable, à l'image de Franconville (1000 agents, 34000 hab, val d'Oise) « Il s'agit de l'engagement de la collectivité et de celui de chaque agent signataire à se conformer aux principes et règles édictés », peut-on lire sur le site internet de la ville (Maud Parnaudeau)

À LA PELLE

ALPES DE HAUTE-PROVENCE

AUZET : UNE NOUVELLE SALLE MULTI-ACTIVITÉS PASSIVE POUR UN ENGAGEMENT ÉCOLOGIQUE DURABLE

Après une première expérience réussie en 2013, avec la construction de deux bâtiments passifs offrant quatre logements sociaux, la commune d'Auzet réitère. Fin octobre, elle a inauguré une salle multi-activités passive.

Au fin fond de la vallée du Bès, les femmes et les hommes du territoire ont des convictions, notamment celle d'agir pour s'adapter au changement climatique et à ses répercussions tant écologiques qu'économiques. Pour preuve, la commune d'Auzet, qui compte une centaine d'habitants, vient tout juste d'inaugurer une salle multi-activités passive à 1 200 m d'altitude. Une seconde opération, après la construction en 2013 de deux bâtiments passifs offrant quatre logements sociaux, portée à l'époque par l'ancienne communauté de communes du Pays de Seyne.

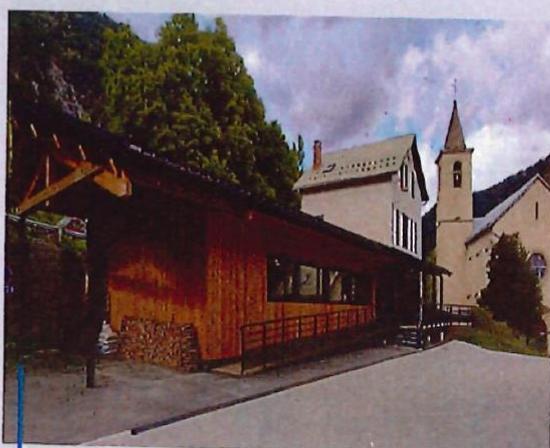
Un besoin en chauffage inférieur à 15kWh/m²/an

Le bâtiment, dont la construction a débuté en 2020, en pleine pandémie de Covid 19, offre une surface en éco-construction passive, bois et sans béton, de 120 m².

Fortement isolé du sol au plafond en passant par les murs et un triple vitrage pour les me-

nuiseries, l'équipement est doté d'une ventilation performante mais d'aucun système de chauffage. Les 142 m² de panneaux photovoltaïques, représentant une puissance installée de 23 kVA, permettent la vente d'électricité pour

compenser les besoins énergétiques de la salle. La consommation électrique du bâtiment est comprise entre 175 et 1 600 kWh/mois pour une production photovoltaïque comprise entre 2 500 et 4 000 kWh/mois. Certifiée par la Fédération Française de la Construction Passive, la nouvelle salle multi-activités d'Auzet a un besoin en chauffage inférieur à 15kWh/m²/an. « Seuls trois bâtiments sont certifiés par cette fédération en région Paca et les trois sont à Auzet », souligne la commune. Leur point commun ? Un architecte digne, Benoît Grimaud, aux commandes de l'agence d'architecture NaturARCH, spécialiste en projets éco-conçus.



La commune d'Auzet a inauguré le 29 octobre 2024 une salle multi-activités passive.

A noter que 190 m² de surface de stationnement non-imperméabilisée ont été aménagées à proximité afin de permettre l'infiltration des eaux de pluie et d'éviter la création d'un îlot de chaleur. Cette réalisation a coûté 656 000 € HT (études préalables, maîtrise d'œuvre et travaux), soit 787 729 € TTC. Elle a bénéficié d'aides de l'État, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département des Alpes de Haute-Provence à hauteur de 371 000 €. La part d'autofinancement de la commune, subventions et FCTVA déduits, s'élève à 333 400 € TTC, financés par le budget principal et de l'emprunt.

- Hélène Saveuse

INNOVATIONS & TERRITOIRES

Numérique

Une appli aide les habitants à consommer moins d'énergie

Métropole de Lyon 58 communes • 1,4 million d'hab.

Un outil mis en place par la métropole permet aux habitants de suivre et de réduire leurs consommations d'énergie.

Ecolyo ? Cette appli gratuite, développée par les directions «écologie» et «innovation numérique et systèmes d'information» de la métropole de Lyon, offre aux 8800 comptes créés depuis début 2023 et leurs 2000 à 5000 visiteurs uniques par mois un tableau de bord détaillant les consommations d'énergie.

A la suite d'un appel à projets «industrie» de la Banque des territoires en 2019, Ecolyo entendait contribuer à répondre aux objectifs politiques du schéma directeur des énergies adopté en 2019, prévoyant une

baisse de 20% des consommations d'énergie d'ici à 2030. Avec l'accord des inscrits, l'appli collecte leurs données auprès des gestionnaires de réseaux – EDF, GRDF et Eau du Grand Lyon – qui lui permettent d'accéder à leurs systèmes d'information où sont remontées les données clients des compteurs communicants.

«L'appli centralise tout – eau, gaz et électricité – sur le cloud personnel et sécurisé de chaque client, développé par l'entreprise Cozy. Ces données restent accessibles, même si vous changez de fournisseur», précise Marion Bertholon, chargée de mission «services numériques pour la transition énergétique». Elles sont présentées au jour, à la semaine, au mois ou à l'année, et comparables d'une année sur

l'autre. Ecolyo propose aussi une page d'astuces avec des éco-gestes adaptés au profil de l'utilisateur, à son type de chauffage par exemple, et des défis en fonction de sa consommation réelle. «Chaque défi fait l'objet d'un quiz et nécessite d'adopter des éco-gestes», observe Marion Bertholon.

CONSEILS SELON LES SAISONS

Une lettre mensuelle envoyée par email à chaque inscrit retrace simplement l'évolution de ses consommations en pourcentage pour l'inciter à revenir régulièrement dans le service (cloud) qui lui fournit toutes ses données complètes et tous les éco-gestes possibles évoqués auparavant. Elle offre des conseils en fonction des saisons, aborde un programme d'événements locaux...

Davy, un utilisateur, en apprécie le ton : «Ce n'est pas intrusif,

Investissement

- 974 660 € HT dont 50% de la Banque des territoires (BDT) et 200 000 € HT de l'UE.
- RH interne entre 2019 et 2023 : 2 demi-postes de cheffe de projet, 2 développeurs informatique financés à 50% par la BDT et 1 animatrice sur un an financée à 100% par l'UE.

Contact

Marion Bertholon, chargée de mission à l'Alec, mbertholon@grandlyon.com

bien rédigé, parfois drôle.» Grâce à Ecolyo, il a automatisé certains gestes : dégivrage du congélateur une fois par an, extinction du cumulus lors de ses absences... En baissant, en plus, la température du logement, il a diminué sa consommation de 3,5% entre 2022 et 2023. Selon Ecolyo, c'est aujourd'hui moitié moins d'eau et un tiers d'électricité en moins par rapport à un foyer similaire en nombre de membres et d'équipements. Davy regrette simplement qu'Ecolyo n'informe pas appareil par appareil.

L'appli s'est petit à petit fait connaître via des campagnes de communication, l'agence locale de l'énergie et du climat (lire ci-contre)... Le service prendra cependant fin le 31 décembre, en raison d'arbitrages liés à des économies budgétaires imposées à la métropole (100 millions d'euros en moins).

Ecolyo a, malgré tout, fait des émules : la communauté urbaine de Dunkerque (17 communes, 192 600 hab.) a utilisé son code volontairement ouvert pour lancer une application similaire. ● Frédéric Ville

TÉMOIGNAGE



CHLOÉ SPITZ, chargée de mission «sensibilisation et accompagnement» à l'agence locale de l'énergie et du climat (Alec) de la métropole de Lyon

«Il est nécessaire, en parallèle, de se lancer des défis»

«L'appli Ecolyo est un bon outil pour obtenir une vision de l'évolution de ses consommations, en kilowattheures et pas seulement en euros. On le conseille à l'Alec, sur stand ou à l'issue de nos défis "Déclics d'économie d'énergie et eau". Attention, si un premier pas est franchi grâce à l'information, faire le suivi ne provoquera pas en soi le changement. Il est donc nécessaire, en parallèle, de se lancer des défis, de participer à des formations, des ateliers...

La newsletter mensuelle envoyée aux inscrits, avec ses relais vers la rénovation ou des événements locaux, constitue un tremplin vers cet accompagnement. Enfin, si l'outil ne donne pas une vision territoriale de la consommation, c'est lié au choix de départ de fournir à l'habitant une vision globale de sa consommation. On ne peut pas tout faire!»

Quelles sont les principales recettes d'investissement des collectivités territoriales ?

Les collectivités financent leurs investissements grâce à 4 recettes principales. Il s'agit de la capacité d'autofinancement, des dotations et subventions, de recettes fiscales et du produit de l'emprunt.

La capacité d'autofinancement

Les collectivités n'utilisent pas nécessairement l'intégralité de leurs recettes de fonctionnement. Elles peuvent alors transférer la somme restante vers le budget d'investissement. La somme transférée est calculée selon les règles relatives à l'affectation du résultat.

L'autofinancement est donc la capacité d'une collectivité à financer ses investissements à partir de ses ressources internes. Ainsi la part d'autofinancement d'un projet peut correspondre à son coût total moins les aides perçues.

L'amortissement des biens immobilisés constitue également une recette d'investissement. Il apparaît sur le budget en inscrivant une dépense dans la section de fonctionnement et une recette strictement identique dans celle d'investissement.

Les dotations et subventions

Les collectivités reçoivent également des recettes d'investissement de la part de l'État, d'autres organismes publics ou d'autres collectivités. On peut classer celles-ci en 3 catégories :

- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Lorsque les collectivités réalisent une dépense d'investissement (par exemple, l'achat d'un immeuble), elles doivent payer la TVA. Celle-ci leur est reversée par l'Etat à travers le FCTVA.
- Les dotations d'équipement. Pour les départements, il s'agit de la dotation globale d'équipement (DGE). Pour les communes, on parle de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
- Les autres subventions d'investissement. Celles-ci peuvent notamment financer des projets particuliers.

Certaines subventions sont spécifiques à un niveau de collectivité. C'est par exemple le cas de la dotation départementale d'équipement des collèges. D'autre part, le montant de certaines subventions est calculé selon des critères de dépense ou pour respecter le principe de péréquation.

Les recettes fiscales

La quasi-totalité des recettes fiscales alimente la section de fonctionnement. Cependant, certaines sont affectées directement à la section d'investissement. Il s'agit de la taxe locale d'aménagement et de certaines contributions aux dépenses d'équipements publics.

L'emprunt

La section de fonctionnement ne peut pas être financée par l'emprunt : c'est la règle d'or. Celle-ci vise à éviter que les dépenses de fonctionnement n'augmentent de manière excessive. En revanche, l'investissement a pour but d'enrichir la collectivité à l'avenir. L'emprunt peut donc faire partie de ses recettes. On parle alors de « ressources temporaires », par opposition aux autres recettes, qui sont permanentes. Pour autant, il doit respecter des règles, par exemple relatives à la capacité de désendettement. En moyenne, l'emprunt représente environ 7 % des ressources des collectivités. Cependant, de fortes différences existent selon le type de collectivité.